

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le lundi 16 janvier 2023 à 19 h.

Présents : M. Jean-Guy Thibault, conseiller
M^{me} Annie Bastien, conseillère
M. Richard Hétu, conseiller
~~M. Jonathan Théorêt, conseiller~~ absent *HT*
M^{me} Valérie Léveillé, conseillère
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

Est également présente :

M^{me} Monique Picard, directrice générale et greffière-trésorière et directrice du Service du greffe par intérim

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions portant sur l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
5. ClicSÉCUR (Revenu Québec) - Représentante autorisée - Directrice générale et greffière-trésorière
6. AccèsD de Desjardins - Changement d'administratrice principale
7. Fonds d'assurance des municipalités du Québec - Renouvellement des contrats d'assurances 2023-2024
8. Allée piétonnière - Rue Principale et rue Gaston - Abandon du projet
9. Camp familial St-Urbain - Renouvellement d'entente 2023-2024
10. CREVALE - Journées de la persévérance scolaire - Participation municipale
11. Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN) - Volet 1 - Barrage du lac des Cerfs (X0004299)
- 11.a) Mandat Alliance Ressources Humaines - Recrutement pour la direction du Service des finances
- 11.b) Embauche de Mme Mylène Mayer - Directrice du Service du greffe
12. Demande d'aide financière - Programme « Pêche en herbe » - Fondation de la faune du Québec - Activité pêche 3 juin 2023
13. Résolution d'appui - Culture Lanaudière - Lanaudière, art actuel
14. Appui financier - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Carrefour Jeunesse-Emploi Matawinie - Édition Place aux jeunes Matawinie 2022-2023
15. Appui financier - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Centre de prévention du suicide de Lanaudière
16. Octroi de contrat - Ventilation F. Rivest - Climatisation et chauffage - Immeubles municipaux (2023-2024-2025)
17. Mandat M^e Rino Soucy, avocat - Procédure en Cour supérieure - Dossier d'urbanisme de non-conformité à la réglementation municipale - 300, rue des Riverains
18. Règlement 667-2023 établissant les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale (refonte) et remplaçant le règlement 556-2019
19. Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 619-2021 afin de modifier la grille d'usages et activités de la zone VD-12 et d'y ajouter le plan d'aménagement d'ensemble du projet récréotouristique Beside Cabins phase IV
20. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement de zonage 619-2021 en ce qui concerne les dispositions sur les fermettes et les poulaillers

ORDRE DU JOUR (suite)

21. Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 619-2021 en ce qui concerne les dispositions sur les fermettes et les poulaillers
22. Adoption des comptes fournisseurs
23. Dépôt de l'état des activités financières
24. La mairesse vous informe
25. Période de questions
26. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par la mairesse, M^{me} Michelle Joly.

2. Période de questions portant sur l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

2023-001

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que modifié par l'ajout des points 11.a et 11.b.

4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2023-002

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 décembre 2022, de la séance d'adoption du budget du 6 décembre 2022 et de l'assemblée publique de consultation du 8 décembre 2022, tels que rédigés.

5. ClicSÉQUR (Revenu Québec) - Représentante autorisée - Directrice générale et greffière-trésorière

Société :	MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY
NEQ :	8830187090
Représentante :	Monique Picard
Fonction :	Directrice générale et greffière-trésorière et directrice du Service du greffe par intérim

2023-003

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement que M^{me} Monique Picard, directrice générale et greffière-trésorière et directrice du Service du greffe par intérim, soit autorisée à :

- consulter le dossier de la municipalité de Chertsey, ci-après appelé « Mon dossier de l'Entreprise » et agir au nom et pour le compte de la municipalité de Chertsey, ci-après appelée « l'Entreprise », pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'Entreprise, pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- effectuer l'inscription de l'Entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'Entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;

5. ClicSÉQUR (Revenu Québec) - Représentante autorisée - Directrice générale et greffière-trésorière (suite)

- effectuer l'inscription de l'Entreprise à ClicSÉQUR - Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;
- consulter le dossier de l'Entreprise et agir au nom et pour le compte de l'Entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises.

Le conseil municipal accepte que le ministre du Revenu communique à la représentante désignée, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'Entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

6. AccèsD de Desjardins - Changement d'administratrice principale

2023-004

Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement que M^{me} Monique Picard, directrice générale et greffière-trésorière et directrice du Service du greffe par intérim, soit nommée en tant qu'administratrice principale pour les transactions avec AccèsD de Desjardins et que M^{me} Linda Paquette, chargée de projets spéciaux, soit l'administratrice secondaire.

7. Fonds d'assurance des municipalités du Québec - Renouvellement des contrats d'assurances 2023-2024

2023-005

Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement que la Municipalité renouvelle son contrat d'assurance générale 2023-2024 avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec, au coût de 127 079 \$ (plus taxes), ainsi que son contrat accident brigadiers/bénévoles au coût de 250 \$ (plus taxes) et accident pompiers au coût de 1 160 \$ (plus taxes) et son contrat assurance accident dirigeants, au coût de 214 \$ (plus taxes), pour la période du 14 février 2023 au 14 février 2024.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

8. Allée piétonnière - Rue Principale et rue Gaston - Abandon du projet

CONSIDÉRANT QU' en 2014, la Municipalité a obtenu une aide financière de 34 500 \$ en vue de procéder à la réalisation d'une bande d'asphalte sur la rue Principale (allée piétonnière) et sur la rue Gaston;

CONSIDÉRANT QU' en 2016, une étude a été réalisée au niveau des obstacles à la faisabilité du projet, notamment l'étroitesse de la route;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir la subvention, les travaux doivent être réalisés au plus tard à l'été 2023;

CONSIDÉRANT QU' il faut tenir compte de l'emplacement de la future usine de traitement des eaux usées avant de procéder à différents travaux sur la rue Principale.

8. Allée piétonnière - Rue Principale et rue Gaston - Abandon du projet (suite)

POUR CES MOTIFS,

2023-006

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la Municipalité abandonne le projet d'allée piétonnière sur la rue Principale et sur la rue Gaston et qu'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

9. Camp familial St-Urbain - Renouvellement d'entente 2023-2024

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Chertsey de rendre accessible à ses citoyens un ou des plans d'eau, afin d'y réaliser différentes activités aquatiques et nautiques, notamment la baignade durant la saison estivale et aussi des activités telles que la raquette ou la marche dans les sentiers durant la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite conclure le renouvellement de l'entente d'accessibilité pour les citoyens de Chertsey;

CONSIDÉRANT la proposition présentée par le Camp familial St-Urbain.

POUR CES MOTIFS,

2023-007

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement d'autoriser la directrice du Service des loisirs et de la culture à signer le renouvellement de l'entente d'accessibilité pour les citoyens de Chertsey, au montant de 5 680 \$ (plus taxes si applicables), selon les termes et conditions de la proposition en date du 13 décembre 2022. Afin de faciliter l'accès aux citoyens, les preuves de résidence seront effectuées au bureau d'accueil du Camp St-Urbain.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

10. CREVALE - Journées de la persévérance scolaire - Participation municipale

CONSIDÉRANT QUE le CREVALE réussit à mobiliser les Lanaudois(e)s à l'égard de la réussite éducative, et ce, depuis plus de 15 ans et que l'engagement des partenaires et la multiplication d'initiatives en réussite éducative sont le reflet d'une grande mobilisation régionale;

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans (sexes réunis) a, quant à lui, augmenté de façon marquée entre 2006 et 2020, passant de 67,6 % à 78,3 % et que, bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier;

10. CREVALE - Journées de la persévérance scolaire - Participation municipale (suite)

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous, que l'école a besoin de notre appui et que notre Municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses citoyens apprenants;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire représentent un moment fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière.

POUR CES MOTIFS,

2023-008

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement de reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de la Municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux Journées de la persévérance scolaire 2023, afin que notre Municipalité soit reconnue comme un plus pour la réussite éducative de ses citoyens en formation, et ce, en réalisant les actions suivantes :

A. Afficher les couleurs et porter les messages des JPS 2023 par le biais de nos outils de communication (médiâs sociaux, journal municipal, panneau électronique, site Web, infolettre, etc.);

B. Nommer un.e délégué.e en matière de réussite éducative pour la prochaine année. Pour faciliter les communications entre le CREVALE et notre municipalité, nous nommons la directrice du Service des loisirs et de la culture, M^{me} Kim Baumgarten, à titre de déléguée en matière de réussite éducative au sein de notre organisation. Nous nous engageons à lui communiquer les bonnes pratiques communes de concertation pour nous assurer qu'elle puisse agir comme ambassadrice en la matière;

C. S'inscrire et planifier une activité ou un projet tels que :

- Distribution des outils de sensibilisation dans notre bibliothèque;
- Investissement dans la bibliothèque municipale; projet « Une murale pour ton moral » avec les adolescents;
- Projet collaboratif avec les écoles de notre milieu : Défi accroche toi 2.0;
- Démontrer notre adhésion aux Journées de la persévérance scolaire en portant fièrement le ruban vert et blanc;
- Organiser l'activité chocolat chaud à l'école Saint-Théodore-de Chertsey et au débarcadère des secondaires;
- Réaliser une vidéo d'encouragement dédiée à nos jeunes. Les élus, ainsi que les employés municipaux, seront mis à contribution afin de créer des mots d'encouragement et participer à la vidéo, qui sera diffusée sur toutes les plateformes municipales, ainsi qu'à l'école.

D. Relever le défi du jeudi PerséVERT le 16 février 2023. La Municipalité s'engage à promouvoir ce mouvement québécois et à y participer en portant du vert, symbole de la jeunesse et de l'espoir, en guise de soutien à la réussite éducative.

11. Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN) - Volet 1 - Barrage du lac des Cerfs (X0004299)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux (PAFMAN);

CONSIDÉRANT QUE l'ouvrage de propriété municipale visé (barrage lac des Cerfs X0004299) est classé dans la catégorie des barrages à forte contenance dans le Répertoire des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a approuvé l'exposé des correctifs de la Municipalité en vertu de l'article 17 de la Loi sur la sécurité des barrages;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MELCC dans le cadre du volet 1 du PAFMAN, visant l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage de la Municipalité et exposant les travaux correctifs qui en découlent.

POUR CES MOTIFS,

2023-009

il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Chertsey autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PAFMAN;

QUE M^{me} Monique Picard, directrice générale et greffière-trésorière et directrice du Service du greffe par intérim ou M^{me} Linda Paquette, chargée de projets spéciaux, soient autorisées à signer tous les documents requis pour la demande d'aide financière, relatifs à l'étude de l'évaluation de la sécurité du barrage visé par la présente résolution et exposant les travaux correctifs qui en découlent, dans le cadre du volet 1 du PAFMAN.

11.a) Mandat Alliance Ressources Humaines - Recrutement pour la direction du Service des finances

2023-010

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement que la Municipalité mandate la firme Alliance Ressources Humaines afin de procéder au recrutement d'un candidat au poste de directeur(trice) du Service des finances, aux termes et conditions décrits à l'offre de service en date du 16 janvier 2023. La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à signer l'entente, pour et au nom de la Municipalité.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

11.b) Embauche de M^{me} Mylène Mayer - Directrice du Service du greffe

2023-011

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement de procéder à l'embauche de M^{me} Mylène Mayer à titre de directrice du Service du greffe de la Municipalité de Chertsey, et ce, à compter du 6 février 2023, selon les termes et conditions stipulés au contrat à intervenir entre les parties. Ces dernières conviennent d'une période d'essai de six (6) mois, soit jusqu'au 6 août 2023, au terme de laquelle le conseil procédera à l'évaluation des résultats.

La mairesse et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisées à signer le contrat de travail, pour et au nom de la Municipalité.

12. Demande d'aide financière - Programme « Pêche en herbe » - Fondation de la faune du Québec - Activité pêche 3 juin 2023

2023-012

Il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey dépose une demande d'aide financière auprès de la Fondation de la faune du Québec, dans le cadre du programme « Pêche en herbe », en collaboration avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, pour la tenue d'une activité de pêche qui aura lieu le 3 juin 2023 au Camp familial Saint-Urbain à Chertsey.

M^{me} Kim Baumgarten, directrice du Service des loisirs et de la culture, est autorisée à agir au nom de la municipalité de Chertsey dans le cadre du projet « Pêche en herbe » et à signer tout document et contrat relatifs à ce projet et donnant effet à la présente résolution.

13. Résolution d'appui - Culture Lanaudière - Lanaudière, art actuel

CONSIDÉRANT QUE la politique d'intégration des arts à l'architecture (1 %) est peu appliquée dans Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE les artistes lanaudois en arts visuels et métiers d'art sont sous-représentés dans le fichier des artistes reconnus par le ministère de la Culture lors de l'application de cette politique;

CONSIDÉRANT QU' il y a un seul lieu accrédité par le ministère de la Culture en arts visuels dans Lanaudière, soit le Musée d'art de Joliette et que celui-ci appuie le projet Lanaudière, art actuel;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir la professionnalisation du milieu artistique et culturel, de viser la complémentarité du milieu de la diffusion, ainsi que la prise en compte des besoins exprimés par les artistes lors de la tournée des MRC en 2020;

CONSIDÉRANT QU' une série de consultations publiques a été menée où se sont réunis 40 artistes lanaudois en arts visuels et métiers d'art;

CONSIDÉRANT QUE Culture Lanaudière prend en considération la mise en œuvre d'expositions sur l'ensemble du territoire lanaudois, même si le lieu physique du projet était à Joliette;

13. Résolution d'appui - Culture Lanaudière - Lanaudière, art actuel (suite)

CONSIDÉRANT le rôle structurant de Culture Lanaudière et l'impact du projet sur les artistes lanaudois, la diffusion culturelle et la présence d'art public pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE Culture Lanaudière amorce les démarches afin de consolider le financement du projet.

POUR CES MOTIFS,

2023-013

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que le conseil appuie le projet Lanaudière, art actuel proposé par Culture Lanaudière, afin de promouvoir, d'appliquer et faire rayonner les œuvres artistiques lanaudoises.

14. Appui financier - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Carrefour Jeunesse-Emploi Matawinie - Édition Place aux jeunes Matawinie 2022-2023

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Carrefour jeunesse-emploi Matawinie pour son édition de Place aux jeunes Matawinie 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes Matawinie favorise, en collaboration avec les acteurs locaux, régionaux et nationaux, la migration, l'établissement et le maintien, dans la région, de diplômés âgés de 18 à 35 ans;

POUR CES MOTIFS,

2023-014

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Jean-Guy Thibault et résolu unanimement que la Municipalité procède à une contribution financière de 100 \$ au profit de la réalisation de l'édition 2022-2023 de Place aux jeunes Matawinie du Carrefour jeunesse-emploi Matawinie.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Soutien aux organismes ».

La conseillère M^{me} Valérie Léveillé s'abstient de voter sur cette proposition, étant membre du conseil d'administration de l'organisme.

15. Appui financier - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Centre de prévention du suicide de Lanaudière

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Centre de prévention du suicide de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de prévention du suicide est le seul organisme mandaté par le CISSS de Lanaudière pour agir spécifiquement en prévention du suicide et pour répondre à la ligne 1 866 APPELLE dans la région;

2023-01-16

15. Appui financier - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes - Centre de prévention du suicide de Lanaudière (suite)

CONSIDÉRANT l'investissement substantiel découlant de l'acquisition d'un nouveau logiciel d'intervention performant, facilitant les interventions lors de crises suicidaires.

POUR CES MOTIFS,

2023-015

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que la Municipalité procède à une contribution financière de 300 \$ au profit du Centre de prévention du suicide de Lanaudière. De plus, la Municipalité fera la promotion des services offerts par le Centre durant la semaine de la prévention du suicide qui se tiendra du 5 au 11 février 2023.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Soutien aux organismes ».

16. Octroi de contrat - Ventilation F. Rivest - Climatisation et chauffage - Immeubles municipaux (2023-2024-2025)

2023-016

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement d'octroyer, à la compagnie Ventilation F. Rivest inc., le contrat d'entretien annuel du système de climatisation et de chauffage de l'hôtel de ville, de la salle communautaire et de la bibliothèque municipale, au coût total de 6 130 \$ (plus taxes si applicables) pour trois ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025. La directrice générale et greffière-trésorière et directrice du Service du greffe par intérim est autorisée à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Une partie de cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité et l'autre partie sera prévue au fonds général 2024 et 2025.

17. Mandat M^e Rino Soucy, avocat - Procédure en Cour supérieure - Dossier d'urbanisme de non-conformité à la réglementation municipale - 300, rue des Riverains

2023-017

Il est proposé par M^{me} Valérie Léveillé, appuyé par M. Richard Héту et résolu unanimement de mandater M^e Rino Soucy, avocat, afin d'entamer, en Cour supérieure du Québec, les procédures légales en vue d'obtenir une ordonnance de démolition concernant la propriété située au 300, rue des Riverains.

La directrice générale et greffière-trésorière et directrice du Service du greffe par intérim ou le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document donnant effet à la présente résolution.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité.

18. Règlement 667-2023

Règlement établissant les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale (refonte) et remplaçant le règlement 556-2019

CONSIDÉRANT l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales en matière de culture;

2023-01-16

18. Règlement 667-2023 (suite)

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'adopter le présent règlement afin d'actualiser les conditions d'utilisations et des règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement remplace le règlement 556-2019;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 5 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 5 décembre 2022.

POUR CES MOTIFS,

2023-018

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que le conseil adopte le Règlement 667-2023 intitulé « Règlement établissant les conditions d'utilisation et les règles de fonctionnement de la bibliothèque municipale (refonte) et remplaçant le règlement 556-2019 ». Copie du règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

19. Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 619-2021 afin de modifier la grille d'usages et activités de la zone VD-12 et d'y ajouter le plan d'aménagement d'ensemble du projet récréotouristique Beside Cabins phase IV

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 145.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter un règlement ayant pour objet de modifier les règlements d'urbanisme de la Municipalité afin d'y intégrer un plan d'aménagement d'ensemble;

CONSIDÉRANT le règlement municipal sur les plans d'aménagement d'ensemble numéro 624-2021 en vigueur le 8 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, par sa résolution numéro 2019-361, le règlement 561-2019 modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de modifier les grilles d'usages et activités des zones RS-42 et RS-43 et d'y ajouter le plan d'aménagement d'ensemble Beside Cabins phase I préparé par le BESIDE HABITAT, le 16 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, par sa résolution numéro 2020-081, le règlement 575-2020 modifiant le règlement de zonage 424-2011 afin de modifier les grilles d'usage et activités des zones RS-42 et RS-43 et d'y ajouter le plan d'aménagement d'ensemble Beside Cabins phases II et III préparé par le BESIDE HABITAT, le 17 février 2020;

19. Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 619-2021 afin de modifier la grille d'usages et activités de la zone VD-12 et d'y ajouter le plan d'aménagement d'ensemble du projet récréotouristique Beside Cabins phase IV (suite)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, par sa résolution numéro 2021-372, la phase IV du plan d'aménagement d'ensemble préparé par le BESIDE HABITAT, le 4 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de modifier sa réglementation d'urbanisme pour y inclure le plan d'aménagement d'ensemble Beside Cabins phase IV;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'apporter des modifications aux grilles d'usages et d'activités de la zone VD-12;

CONSIDÉRANT QUE la modification du règlement de zonage 619-2021 respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 21 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QU' un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 21 novembre 2022;

CONSIDÉRANT QU' une assemblée publique de consultation s'est tenue le 8 décembre 2022.

POUR CES MOTIFS,

2023-019

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Valérie Léveillé et résolu unanimement que le conseil adopte le Second projet de règlement modifiant le règlement de zonage 619-2021 afin de modifier la grille d'usages et activités de la zone VD-12 et d'y ajouter le plan d'aménagement d'ensemble du projet récréotouristique Beside Cabins phase IV. Copie du projet de règlement est disponible à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

20. Avis de motion - Règlement modifiant le règlement de zonage 619-2021 en ce qui concerne les dispositions sur les fermettes et les poulaillers

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M^{me} Annie Bastien à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement modifiant le règlement de zonage 619-2021 en ce qui concerne les dispositions sur les fermettes et les poulaillers.

21. Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 619-2021 en ce qui concerne les dispositions sur les fermettes et les poulaillers

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal sont d'avis qu'il est nécessaire de modifier les dispositions sur les fermettes dans le règlement de zonage 619-2021;

21. Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 619-2021 en ce qui concerne les dispositions sur les fermettes et les poulaillers (suite)

CONSIDÉRANT QU' un groupe de citoyens de Chertsey a exprimé leur souhait afin que les dispositions du règlement de zonage soient plus représentatives des besoins de la communauté qui souhaite s'orienter de plus en plus vers l'économie sociale et circulaire;

CONSIDÉRANT QUE des modifications sont nécessaires afin de permettre la mise en place de principes d'autosuffisance alimentaire par les citoyens et citoyennes de la municipalité de Chertsey;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Chertsey souhaite promouvoir une alimentation plus naturelle et locale;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 janvier 2023.

POUR CES MOTIFS,

2023-020

il est proposé par M^{me} Annie Bastien, appuyé par M. Sylvain Lévesque et résolu unanimement que le conseil adopte le Premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage 619-2021 en ce qui concerne les dispositions sur les fermettes et les poulaillers. Copie du projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du service du greffe de la Municipalité.

22. Adoption des comptes fournisseurs

2023-021

Il est proposé par M. Richard Hétu, appuyé par M^{me} Valérie Léveillée et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de décembre 2022 au montant de 3 774 157,19 \$, tels que déposés par la directrice générale et greffière-trésorière et directrice du Service du greffe par intérim, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 31 décembre 2022, au montant de 2 334 454,87 \$ et en autorise le paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 605-2021, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Directrice générale et greffière-trésorière et
directrice du Service du greffe par intérim

23. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et greffière-trésorière et directrice du Service du greffe par intérim dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2022.

24. La mairesse vous informe

La mairesse informe les citoyens des dossiers en cours.

25. Période de questions

On compte vingt-sept (27) personnes dans l'assistance.

26. Levée de la séance

2023-022

Il est proposé par M. Jean-Guy Thibault, appuyé par M^{me} Annie Bastien et résolu unanimement que la séance soit levée à 20 h 50.

Directrice générale et greffière-
trésorière et directrice du Service
du greffe par intérim

Mairesse